

Acte à classer

25

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-06T16-16-32.00 (MI236699942)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20220404-25-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjob_81202201_seal

Date de décision : 04/04/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : pesallpjob_81202201_seal.XML Multicanal : Non

Pièces jointes :

25 2022 vote budget... Type PJ : 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 06/04/22 à 16:16

Date 06/04/22 à 16:16

Date 06/04/22 à 16:28

Par BUNEL NadègePar BUNEL Nadège

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	40
Votants par procuration	11
Absents	5
Total des votes	51

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIE, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

SUPPLEANTS EXCUSES : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SWERTVAEGER

N °25-2022 - Vote du Budget Primitif 2022 –Budget Principal.

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres et pour la première fois avec reprise des résultats et restes à réalisés 2021 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Le budget primitif 2021 s'équilibre 24 073 022.75 € pour la section de fonctionnement et à 7 710 493.86 € pour la section d'investissement soit un budget total de 31 783 516.61 € avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

Section de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-25-BF
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

Après une année 2020 en berne, l'année 2021 a connu un nouveau dynamisme des dépenses (+11%) et des recettes de gestion (+11,59%). La trajectoire du budget primitif 2022 est toujours ascendante mais avec un dynamisme moins marqué (+3,52% entre le BP 2021 et le BP 2022).

L'augmentation des dépenses provient d'une croissance prévisionnelle des **dépenses courantes** pour prendre en compte une augmentation des coûts de l'énergie et, plus généralement, une inflation prévisionnelle des prix de l'ordre de 5% en 2022.

Afin d'amortir des surcoûts liés à la situation préoccupante aux portes de l'Europe, il a été prévu, au surplus, d'inscrire 50 000 € de dépenses imprévues.

Les frais de personnel croissent sensiblement pour prendre en compte les évolutions de carrière « normales » des agents (GVT estimé à 2%) et pour renforcer les équipes, que ce soit en nombre qu'au niveau des compétences.

Ainsi, 30 000 € supplémentaire sont consacrés aux formations des agents (formations obligatoires et de perfectionnement). Près de 75 000 € sont provisionnés pour le remplacement d'agents absents. Les garanties de l'assurance statutaire ont été renforcées (ajout des agents IRCANTEC) moyennant une cotisation en augmentation de 25 000 €. Les coûts liés aux recrutements réalisés en 2021 et à la mise en place de l'astreinte ont été valorisés sur une année complète.

Enfin, un peu plus de 200 000 € sont consacrés à des recrutements (informatique, SUM, finances, GEMAPI).

Par soucis de réduire le recours à l'emprunt, des efforts de gestion ont été demandés aux services. Ils ont permis de dégager un autofinancement sur l'exercice (virement à la section d'investissement) de 831 127 € (contre 682 250 € en 2021).

Les prévisions de **recettes de fonctionnement** sont favorables avec un total d'un peu plus de 24 millions d'euros, portées par des excédents de fonctionnement (après couverture de besoin de la section d'investissement) de 1,65 millions d'euros, en hausse de 36 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes des services sont évaluées à la hausse (+100 000 € pour les entrées de la piscine et + 100 000 € pour le périscolaire). Malgré l'augmentation des taux de foncier bâti et non bâti votée en 2021, les **recettes fiscales** sont en baisse d'environ 1 million d'euros afin de prendre en compte les réformes fiscales 2021 (exonérant les industries de la moitié de leurs bases de CFB et de TFPB). En contrepartie, les compensations de l'Etat abondent le **chapitre 74** (dotations et subventions) qui augmente, lui, d'environ 1,4 millions d'euros.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement sont en augmentation significative. Elles sont estimées en tenant compte de la croissance du virement de la section de fonctionnement, d'un solde des reports positif (+ 89 740 €), du produit des cessions d'immobilisation (+ 213 k€), de subventions plus importantes et d'un emprunt plus important qu'en 2021 (2,3 millions d'euros en tenant compte d'un report de 556 854 € de 2021).

Ces recettes permettent de financer une section d'investissement en augmentation de près de 35 % (restes à réaliser compris). Elles servent ainsi à couvrir le déficit d'investissement de 2021 (un peu plus d'1 million d'euros contre 300 000 € en 2021), le solde de l'avance pour la fibre (138 000 € contre 730 000 € l'année précédente) ou encore le plan d'équipement.

Les principales inscriptions des dépenses d'équipement sont les suivantes :

Projet Etangs : 1 218 000 € dépenses – 920 000 euros recettes

- Véhicules : 80 000 € (50% GEMAPI et 50% hors GEMAPI)
- Travaux de voirie 1 100 000 € (70% GEMAPI et 30% hors GEMAPI)

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-25-BF
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

➤ 38 000 € toilettes sèche 100 % GEMAPI

Fonds de concours aux communes : 300 000 € selon délibération

Etudes :

- ORT : 50 000 € – 32 500 € de subvention

Etude convention opération de revitalisation du territoire. Cette étude consiste à accompagner la CCPAVR et les communes concernées dans la définition des périmètres ORT, la réalisation d'un diagnostic global (commerces, habitat, aménagement et urbanisme) - Subvention banque des territoires pour la part principale de l'étude ORT : 25 k€ + Participation commune : 7,5 k€

- Etude hydraulique : 140 000 € - 120 000 € de subvention

Solde étude GEMAPI - friche Costil - Marché 2021-029 Les Marneurs - Dossier FNADT n°14171 60 k€+ région Convention subvention 19P03832

- Etude Glos Toutainville : 50.000 € ligne piste cyclable sur ancienne voie ferrée Glos Toutainville

Informatique :

Plan numérique : 135 830 euros – 113 548.45€ de subvention

2ème plan numérique pour certaines écoles (subvention accordée) arrondie à 100 000€

52 054 € attribués et solde communes via CLect déduction faite du FCTVA

35 830 € de dépenses - 29 952.45 € recette plan numérique N'a pas pu être réalisé en 2021 (subvention accordée)
- Remboursement solde par l'OGEC Saint-Ouen (délibération 40-2021)

Système de visioconférence complet : 35 000 € de dépenses - 14 000 € de participation de la Ville projet. - Refacturation 40 % ville

Voirie :

830 000 euros de travaux de voirie

290 000 euros de véhicule (mini-pelle, camion véhicule lourd, véhicules utilitaire, véhicule léger astreinte, épaveuse)

Projet développement durable autopartage :

113 000 euros – 94 379 € de recettes de véhicule

35 000 euros de bornes au sol fixation véhicule et recharge

10 000 euros logiciel gestion

Acquisition bacs ordures : 90 000 euros 50 000€ pour Routot et Rougemontier 20 000€ stock bac.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-25-BF
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2022 du Budget principal avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2021 à hauteur de 24 073 022.75 € en fonctionnement et de 7 710 493.86 € en investissement, pour un budget total de 31 783 516.61 € et répartis comme suit par chapitre :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractères général : 5 643 884.86 €
- 012 frais de personnel et charges assimilées : 10 019 736 €
- 014 atténuation de produits : 1 673 978 €
- 65 autres charges de gestion courantes : 5 061 573.77 €
- 66 charges financières : 113 120 €
- 67 charges exceptionnelles : 30 679.76 €
- 022 dépenses imprévues de fonctionnement : 50 000 €
- 023 virement à la section d'investissement : 831 127.69 €
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 648 922.67 €

Recettes :

- 013 atténuation de charges : 214 426.67 €
- 70 ventes de produits fabriqués : 1 758 672 €
- 73 impôts et taxes : 15 928 611 €
- 74 dotations, subventions et participations : 4 357 849.32 €
- 75 autres produits de gestion courantes : 125 350 €
- 77 produits exceptionnels : 35 800 €
- 002 reprise du résultat : 1 652 313.76 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 20 immobilisations incorporelles : 383 596 €
- 204 subventions d'équipement versées : 355 760 €
- 21 immobilisations corporelles : 1 395 153.76 €
- 23 immobilisations en cours : 2 205 280 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 1 002 000 €

Accusé de réception en préfecture
027-20065787-20220404-25-BF
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

- 001 résultat reporté : 1 057 198.04 €

Recettes :

- 13 subventions d'investissement : 1 477 283 €
- 16 emprunts et dettes assimilées : 1 799 862.40 €
- 10 dotations fonds divers et réserves : 1 339 051.82 €
- 021 virement de la section de fonctionnement : 831 127.69 €
- 024 produit des cessions immobilisations 213 000 €
- 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 648 922.67 €

Pont-Audemer, le 04 avril 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux

Michel LEROUX

